



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr. : Générale

3 octobre 2006

Français  
Original: Anglais

**Dix-huitième réunion des Parties au  
Protocole de Montréal relatif à des  
substances qui appauvrissent la couche d'ozone**  
New Delhi, 30 octobre-3 novembre 2006  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire de la réunion de haut niveau<sup>1</sup>

**Exposé du président du Comité exécutif du  
Fonds multilatéral aux fins d'application du  
Protocole de Montréal sur les travaux du Comité exécutif,  
du Secrétariat du Fonds multilatéral et des agences  
d'exécution du Fonds multilatéral**

**Rapport du comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du protocole de  
Montréal à la dix-huitième réunion des parties**

**Introduction**

1. Le mandat du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.9/12, annexe V) oblige le Comité exécutif à remettre chaque année un rapport à la Réunion des Parties. Le présent rapport, qui porte sur les activités du Comité exécutif depuis la dix-septième Réunion des Parties, est présenté conformément à cette exigence. Ce rapport comprend trois annexes : l'annexe I présente des tableaux contenant des données sur les projets approuvés, l'annexe II contient un rapport d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations contenues dans l'évaluation et examen du mécanisme financier de 2004 et l'annexe III présente les quantités de la consommation de HCFC introduite.

2. Au cours de la période visée par ce rapport, le Comité exécutif s'est réuni à Montréal pour sa 48<sup>e</sup> réunion du 3 au 7 avril 2006 et pour sa 49<sup>e</sup> réunion du 10 au 14 juillet 2006. Les rapports de ces réunions du Comité exécutif sont présentés respectivement dans les documents

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro.18/1

UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/45 et Corr.1 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/43 et publiés sur le site Web du Fonds multilatéral ([www.multilateralfund.org](http://www.multilateralfund.org)).

3. Conformément à la décision XVII/44 de la dix-septième Réunion des Parties, les délégués de l'Australie (vice-président), de la Belgique, des États-Unis d'Amérique, de l'Italie, du Japon, de la République tchèque et de la Suède ont assisté aux 48<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> réunions en qualité de représentants des Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal et les délégués du Brésil, du Burundi, de la Guinée, de l'Inde, du Mexique, de la République arabe syrienne (président) et de la Zambie ont participé aux réunions en tant que représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5. Les réunions ont été présidées par M. Khaled Klaly (République arabe syrienne). Mme Lesley Dowling (Australie) y a agi en qualité de vice-présidente. Mme Maria Nolan, Chef du Secrétariat, a agi en qualité de secrétaire aux 48<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> réunions.

## **A. Questions de procédure**

### **1. Groupe de contact à composition non limitée sur deux projets d'agents de transformation en Chine**

4. La 48<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a convenu de constituer un groupe de contact à composition non limitée présidé par le délégué des États-Unis d'Amérique afin de traiter de deux projets d'agents de transformation en Chine, à savoir les phases I et II de l'élimination de la production et de la consommation de tétrachlorure de carbone comme agent de transformation et à d'autres fins non identifiées, selon l'interprétation de la décision XVII/6 de la dix-septième Réunion des Parties. Les résultats des délibérations du groupe de contact sont présentés au paragraphe 33 des présentes.

### **2. Sous-groupe sur le secteur de la production**

5. La 49<sup>e</sup> réunion a convenu de reconstituer le Sous-groupe sur le secteur de la production formé des délégués de l'Australie (président), du Brésil, du Burundi, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Italie, de la République arabe syrienne et de la Suède afin d'examiner le rapport de vérification de la consommation et de la production de tétrachlorure de carbone en Inde en 2005 et de demander à la Chine de dépasser les limites d'exportation établies dans le plan d'élimination accélérée afin de satisfaire aux besoins pour les utilisations essentielles. Les résultats des délibérations du Sous-groupe sont présentés au paragraphe 34 des présentes.

## **B. Questions financières**

### **3. État des contributions et des décaissements**

6. Le revenu total du Fonds multilatéral, comprenant les paiements en espèces, les billets à ordre en main, les contributions bilatérales, les intérêts accumulés et les revenus divers, s'élevait à 2 116 405 056 \$US au 7 juillet 2006, et le total des affectations, comprenant les provisions,

s'élevait à 1 929 415 143 \$US. Le solde disponible au 7 juillet 2006 était donc de 26 672 599 \$US.

7. La répartition annuelle des contributions par rapport aux montants promis est la suivante :

**RÉPARTITION ANNUELLE DES CONTRIBUTIONS PAR RAPPORT AUX MONTANTS PROMIS**

Année	Contributions promises (\$US)	Paiement total (\$US)	Arrérages/montants en souffrance (\$US)
1991 – 1993	234 929 241	210 359 139	24 570 102
1994 – 1996	424 841 347	393 465 069	31 376 278
1997 – 1999	472 567 009	433 883 108	38 683 901
2000-2002	440 000 001	429 113 771	10 886 230
2003-2005	474 000 001	429 555 895	44 444 105
2006	133 466 667	60 965 800	72 500 866
<b>Total :</b>	<b>2 179 804 265</b>	<b>1 957 342 782</b>	<b>222 461 482</b>

Remarque : au 7 juillet 2006.

**4. Intérêts perçus pendant la période triennale 2003-2005**

8. En date du 7 juillet 2006, le montant total des intérêts inscrits dans les comptes du Trésorier s'élevait à 19 374 449 \$US pour la période triennale 2003-2005.

**5. Contributions bilatérales**

9. Le Comité exécutif a approuvé des demandes de crédit d'assistance bilatérale du Canada, de la France, de l'Allemagne et du Japon, pour un total de 6 337 093 \$US, au cours de la période visée par ce rapport, ce qui élève le montant total des coopérations bilatérales à 114 779 347 \$US, ou environ 5,6 pour cent des montants approuvés, depuis la création du Secrétariat du Fonds multilatéral. Les projets bilatéraux approuvés comprennent, entre autres, des plans d'élimination des CFC et des SAO, la préparation de projets/l'assistance technique pour l'élimination de bromure de méthyle et un plan de gestion de l'élimination finale, un projet de démonstration stratégique dans le secteur des refroidisseurs et le renforcement des institutions. Les activités bilatérales de l'Allemagne ont dépassé les 20 pour cent de la contribution du pays pour 2006, de sorte que les fonds des projets approuvés aux 48<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> réunions ont été imputés à la contribution de l'Allemagne pour 2007.

## **6. Questions liées aux contributions**

### *Contributions en souffrance*

10. Le cumul des contributions en souffrance pour la période 1991-2006 s'élevait à 222 461 482 \$US au 7 juillet 2006, à raison 108 954 984 \$US associés à des pays à économie en transition et 113 506 498 \$US à des pays dont l'économie n'est pas à transition. Les contributions en souffrance pour 2006 s'élèvent à 72 500 866 \$US.

11. Le pourcentage de paiement par rapport aux montants promis en 2006 était de 45,68 pour cent en date du 7 juillet 2006. Les Parties ont de nouveau été exhortées de verser leurs contributions dans les meilleurs délais et les pays ne pouvant pas effectuer leur paiement avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année ont été invités à informer le Trésorier de la date à laquelle ils verseraient leur contribution.

### *Paiements opportuns des pays donateurs*

12. Les membres du Comité exécutif des 48<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> réunions ont manifesté leur inquiétude face aux retards dans le versement des contributions promises et aux montants en souffrance car ceux-ci ont des effets néfastes sur les activités administratives du Fonds et les mouvements de trésorerie nécessaires à l'exécution des projets. Un des délégués a informé la réunion qu'à l'avenir, toute la contribution de son pays serait versée sous forme de contribution multilatérale, qu'aucune partie des fonds ne serait retenue pour des programmes bilatéraux du Fonds multilatéral et que tous les futurs projets bilatéraux seraient financés en sus de toute contribution multilatérale au Fonds. La 49<sup>e</sup> réunion a prié le Trésorier de demander aux principaux donateurs dont les contributions de 2005 sont en souffrance de préciser la date à laquelle ils effectueraient leurs paiements.

### *Billets à ordre*

13. La 49<sup>e</sup> réunion a manifesté une certaine inquiétude à l'effet que des billets à ordre représentant quelque 95 637 792 \$US, ou environ les deux tiers du budget annuel du Fonds, n'avaient pas été encaissés. Les pays détenteurs des billets à ordre ont été exhortés de prendre les mesures nécessaires pour accélérer l'encaissement des billets à ordre avant la 50<sup>e</sup> réunion.

### *Mécanisme de taux de change fixe*

14. La 48<sup>e</sup> réunion a pris note qu'en vertu de la décision XVII/41 de la dix-septième Réunion des Parties, qui instruit le Trésorier de prolonger le mécanisme de taux de change fixe pour une période d'essai supplémentaire de trois ans, les pays qui se prévalent du mécanisme de taux de change fixe devaient informer le Trésorier par écrit de la devise de paiement qu'ils utiliseraient en vertu du mécanisme de taux de change fixe, calculer leur contribution en fonction du taux de change moyen des Nations Unies pour une période de six mois débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et conserver la même devise de paiement tout au long de la période triennale.

15. Le Trésorier a informé la 49<sup>e</sup> réunion d'un gain de 11 468 684 \$US depuis la création du mécanisme de taux de change fixe et que onze pays avaient confirmé qu'ils se prévaudraient du mécanisme de taux de change fixe pour la période triennale de 2006-2008.

## **7. Comptes du Fonds multilatéral**

### *Comptes des années 1991-2004*

16. La 49<sup>e</sup> réunion a examiné les comptes vérifiés des années 1991 à 2004 et pris note des mesures prises par le Trésorier pour consigner les rajustements découlant du rapprochement des comptes de 2003-2004.

### *Comptes provisoires de 2005*

17. Le Comité exécutif a été saisi des comptes provisoires du Fonds pour l'année 2005. Le Trésorier a fait part au Comité exécutif des observations préliminaires du Comité des commissaires aux comptes externes sur les comptes clients de longue date du Fonds qui n'avaient pas encore été radiés. Le Trésorier a aussi informé le Comité exécutif de ses craintes à l'effet que certaines situations constatées par les vérificateurs pourraient se reproduire dans les comptes de 2006 et a suggéré que la question soit portée à l'attention de la dix-huitième Réunion des Parties.

### *Rapprochement des comptes*

18. La 48<sup>e</sup> réunion s'est penchée sur un rapport sur les méthodes offrant une approche conséquente dans l'utilisation des revenus divers, des pertes et gains liés au taux de change et des frais bancaires pour les fonds approuvés par le Comité exécutif et toutes les conséquences des autres approches. Le rapprochement des comptes des agences d'exécution pour l'année 2004 avait révélé que les agences semblaient utiliser les revenus divers de façons différentes et un groupe de contact formé de représentants du Secrétariat, des agences d'exécution et des membres du Comité exécutif concernés a été constitué par les États-Unis d'Amérique afin de discuter des moyens de traiter des dépenses non approuvées. Se fondant sur les conclusions du groupe à l'effet que la responsabilité pour l'erreur d'inclure les dépenses non approuvées devrait être partagée, les membres ont exprimé leur réticence à s'engager jusqu'à ce que les montants concernés aient été clairement identifiés. La 48<sup>e</sup> réunion a donc confirmé que tous les coûts approuvés pour les agences d'exécution devaient être classés sous la rubrique des coûts de projet ou des coûts administratifs et a demandé aux agences d'exécution qui ont imputé des coûts autres que des coûts de projet ou des coûts administratifs au cours de la dernière période de reconstitution d'identifier ces coûts et d'en informer le Comité exécutif en conséquence. L'information demandée a été présentée à la 49<sup>e</sup> réunion, qui a pris note que les agences d'exécution avaient imputé les coûts aux coûts de projets ou aux coûts administratifs ou qu'ils poursuivraient leurs efforts pour le faire.

## **8. Budgets révisés du Secrétariat du Fonds pour les années 2006, 2007 et 2008**

19. La 48<sup>e</sup> réunion a été saisie des budgets révisés du Secrétariat du Fonds pour les années 2006, 2007 et 2008, rajustés afin de tenir compte de l'augmentation de 8,5 pour cent de l'échelle

salariale et des indemnités pour les employés des services généraux de Montréal en date du 1<sup>er</sup> janvier 2005. La réunion a approuvé une augmentation de 349 717 \$US du budget de 2006 pour les paiements rétroactifs de 2005 et l'augmentation des salaires de 2006, ce qui a augmenté le budget de 2006 à 5 085 732 \$US, et entraîné une augmentation de 59 458 \$US du budget de 2007 et de 82 198 \$US du budget de 2008 afin payer l'augmentation des salaires de 8,5 pour cent.

## **9. Services de Trésorier**

20. La 48<sup>e</sup> réunion a de nouveau discuté des services de Trésorier et a accueilli le rapport du Chef du Secrétariat sur le suivi du dossier. Certains membres ont indiqué que la question de la nomination d'un administrateur de niveau P5 n'avait pas été réglée à la satisfaction du Comité exécutif. La réunion a convenu de continuer à retenir la somme de 100 000 \$US jusqu'aux prochaines consultations avec le PNUE.

21. La réponse du PNUE a été portée à l'attention de la 49<sup>e</sup> réunion et le Comité exécutif a accepté de libérer les 100 000 \$US, même s'il était encore d'avis que la nomination d'un administrateur de niveau P5 était nécessaire à la prestation des services au niveau et avec la rigueur requis. Il a donc décidé qu'il soulèverait de nouveau la question lors des discussions sur le paiement des frais de trésorerie de 2007 à la 50<sup>e</sup> réunion.

## **C. Planification des activités et gestion des ressources**

### **10. Planification financière pour la période triennale 2006-2008**

22. La 48<sup>e</sup> réunion a été saisie du document de planification financière préparé par le Secrétariat, portant sur les éléments de la décision XVII/40 de la dix-septième Réunion des Parties concernant la reconstitution de 2006-2008. Il a été noté qu'au cours de la période de reconstitution de 2003-2005, 67 pour cent des contributions promises ont été payées pendant l'année pour laquelle elles étaient dues et qu'en moyenne, la moitié des fonds promis étaient disponibles en argent aux fins d'engagement par le Comité exécutif car certains billets à ordre ne pouvaient pas être encaissés immédiatement. Si cette tendance devait se maintenir, le Comité exécutif pourrait ne pas posséder les ressources en argent nécessaires pour tous les engagements budgétaires de la période triennale. Après avoir examiné la suggestion de répartir également les budgets annuels de la période triennale, le Comité exécutif a convenu que la concentration en début de période (c.-à-d. allocation d'un pourcentage plus élevé des fonds reportés de la période précédente aux premières années de la période triennale) pourrait être avantageuse en raison des conséquences possibles sur les mouvements de Trésorerie. Il a donc convenu d'adopter une affectation des ressources de 164,47 millions \$US en 2006, 165,57 millions \$US en 2007 et 139,96 millions \$US en 2008.

### **11. Plan d'activités du Fonds multilatéral pour 2006-2008**

23. La 48<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a été saisie du plan d'activités général du Fonds multilatéral de 2006-2008, comprenant les plans d'activités de 2006-2008 des agences bilatérales et multilatérales. Le Comité exécutif a exhorté les agences bilatérales et multilatérales d'accroître

leurs efforts pour mettre en œuvre les projets approuvés afin de faciliter la réalisation de l'objectif de réduction des substances réglementées de 2007. Toujours dans le but de réaliser cet objectif, les agences bilatérales et d'exécution ont aussi été invitées à proposer le plus grand nombre possible de plans de gestion de l'élimination finale contenus dans leurs plans d'activités à la 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif en novembre 2006.

24. La 48<sup>e</sup> réunion a aussi discuté du caractère essentiel des projets de destruction des SAO (voir également les paragraphes 58 et 59 des présentes) et décidé de retirer les projets de cette nature des plans d'activités de 2006-2008, à l'exception du projet proposé par le Japon, qui a été reporté de 2006 à 2008.

25. Les changements aux plans d'activités de 2006-2008 ont été proposés à la 49<sup>e</sup> réunion, qui a pris note que quelque 40 millions \$US du budget de la période triennale n'avaient pas été affectés et a demandé que cette question soit abordée à la 50<sup>e</sup> réunion. La 49<sup>e</sup> réunion a aussi convenu que les besoins en assistance seraient précisés au début de chaque année lors de la réunion annuelle de coordination de la planification interagences et que les activités à entreprendre seraient déterminées, entre autres, selon les demandes particulières des pays, les activités déjà proposées dans les projets individuels et/ou les accords pluriannuels et les mesures associées aux projets de renforcement des institutions.

## **12. Programmes de travail de 2006**

26. La 48<sup>e</sup> réunion a examiné et approuvé les programmes de travail du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour l'année 2006, qui comprennent des projets ayant tous été proposés pour approbation générale. Elle a aussi approuvé des amendements au programme de travail du PNUE.

27. La 49<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé les amendements aux programmes de travail de 2006 du PNUD, du PNUE et de l'ONUDI, sous réserve de certains critères et certaines observations liés aux différents projets.

## **D. Réalisations du Fonds depuis sa constitution**

### **13. Quantité totale de SAO éliminées**

28. Cinq mille cent neuf projets et activités ont été approuvés depuis 1991, répartis géographiquement comme suit : 2 210 projets et activités dans des pays de la région Asie et Pacifique, 1 304 pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 055 pour l'Afrique, 283 pour les pays européens et 257 projets d'envergure mondiale. Par ailleurs, 305 622 tonnes PAO des 384 231 tonnes PAO de SAO à éliminer par la mise en œuvre de tous ces projets ont déjà été éliminées en date de la fin 2005. La répartition sectorielle de cette élimination est précisée dans le tableau ci-dessous :

Secteurs	Tonnes PAO éliminées*
Aérosols	25 038
Mousses	61 662
Fumigènes (bromure de méthyle)	3 147
Halons : production et consommation	65 605
Projets plurisectoriels	455
Agents de transformation	31 156
Plans nationaux d'élimination	10 497
Production (CFC)	60 743
Réfrigération	38 935
Plusieurs	388
Solvants	6 677
Stérilisants	45
Gonflage du tabac	1 274
<b>Total :</b>	<b>305 622</b>

\* Ne comprennent pas les projets annulés et transférés

#### 14. Financement et décaissement

29. Le Comité exécutif a approuvé 2 048 250 887 \$US depuis 1991, comprenant les coûts d'appui aux agences de 198 780 756 \$US, afin de réaliser cette élimination et de mettre en œuvre des projets d'investissement et tous les projets et activités ne portant pas sur des investissements. Les montants attribués et décaissés aux différentes agences bilatérales et d'exécution par rapport à l'ensemble des fonds, sont indiqués ci-dessous :



<b>Agences</b>	<b>Montant approuvé (\$US) (1)</b>	<b>Montant décaissé (\$US) (2)</b>
PNUD	504 067 647	396 253 458
PNUE	111 379 772	84 699 105
ONUDI	449 420 839	346 697 930
Banque mondiale	868 603 282	671 315 967
Bilatérales	114 779 347	64 454 797
<b>Total</b>	<b>2 048 250 887</b>	<b>1 563 421 257</b>

(1) En date du 22 août 2006 (ne comprend pas les projets annulés et transférés)

(2) En date du 22 août 2006 (ne comprend pas les projets annulés et transférés)

#### **E. Montants approuvés pendant la période visée par ce rapport**

##### **15. Projets et activités approuvés pendant la période visée par ce rapport (48<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif)**

30. Le Comité exécutif a approuvé 142 projets et activités supplémentaires pendant la période visée par ce rapport, afin d'éliminer 23 037 tonnes PAO dans la production et la consommation de substances réglementées. Le montant total approuvé de 89 057 621 \$US comprend 6 450 400 \$US en coûts d'appui aux agences pour la mise en œuvre des projets et des activités. La somme a été répartie comme suit :

<b>Agence</b>	<b>\$US</b>	<b>Coûts d'appui (\$US)</b>	<b>Total (\$US)</b>
PNUD	6 595 782	512 150	7 107 932
PNUE	2 394 351	146 460	2 540 751
ONUDI	6 439 716	475 111	6 914 827
Banque mondiale	61 529 780	4 627 238	66 157 018
Bilatérales	5 647 592	689 501	6 337 093
<b>Total</b>	<b>82 607 221</b>	<b>6 450 400</b>	<b>89 057 621</b>

##### **16. Projets d'investissement, comprenant le secteur de la production**

31. Le Comité exécutif a attribué 81 643 437 \$US de la somme approuvée pendant la période visée par ce rapport, dont 5 885 297 \$US en coûts d'appui aux agences, afin de mettre en œuvre de 42 projets d'investissement visant à éliminer la consommation et la production d'une quantité

de SAO évaluée à 22 843 tonnes PAO. La répartition sectorielle des fonds ainsi distribués est fournie au tableau 2 de l'annexe I.

32. Le Comité exécutif a aussi approuvé sept nouveaux accords, dont les engagements en principe représentent la somme totale de 53 505 573 \$US. Il a aussi approuvé un accord amendé et trois accords révisés. Les détails des montants par pays et par secteur sont fournis au tableau 3 de l'annexe I.

33. La 48<sup>e</sup> réunion a aussi été saisie d'une mise à jour de l'état de la mise en œuvre de l'élimination dans le secteur de la production de CFC dans les pays visés à l'article 5. Se fondant sur le rapport du groupe de contact à composition non limitée, la 48<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé de décaisser la tranche de 2006 du plan sectoriel du tétrachlorure de carbone (phase I) de la Chine. Il a aussi approuvé la révision de l'objectif de consommation maximum permise de tétrachlorure de carbone pour la phase I dans le programme de travail annuel de 2006 de 32 044 tonnes PAO à 28 618 tonnes PAO, de même que le reste du financement de la phase II dans le programme de travail de 2006.

34. À la 49<sup>e</sup> réunion, le Sous-groupe sur le secteur de la production a été saisi du rapport de vérification de la production et de la consommation de tétrachlorure de carbone en 2005, du programme de travail annuel de 2006 du plan d'élimination du tétrachlorure de carbone et d'une demande de dépassement des exportations faite par la Banque mondiale au nom de la Chine. Après avoir entendu les recommandations du Sous-groupe, le Comité exécutif a décidé d'approuver le programme de travail annuel de 2006 du plan d'élimination du tétrachlorure de carbone de l'Inde sous réserve de certaines conditions et a précisé les limites d'exportation dans le cadre du plan d'élimination accélérée en Chine.

## **17. Activités ne portant pas sur des investissements**

### *Assistance technique et formation*

35. Cinq projets d'assistance technique et de formation ont été approuvés au montant de 643 800 \$US, comprenant 63 800 \$US pour les coûts d'appui, pendant la période visée par le rapport, ce qui élève le coût des projets d'assistance technique et de formation à 192 988 319 \$US depuis la constitution du Fonds multilatéral. Ce montant ne comprend pas les volets ne portant pas sur des investissements des accords pluriannuels.

### *Renforcement des institutions*

36. La somme de 2 735 146 \$US, comprenant des coûts d'appui aux agences de 105 415 \$US, a été approuvée pour des projets de renforcement des institutions pendant la période visée par ce rapport, ce qui élève le montant approuvé par le Comité exécutif pour les projets de renforcement des institutions dans 139 pays à 58 193 666 \$US.

### *Programmes de pays*

37. La 48<sup>e</sup> réunion a approuvé une mise à jour de programme de pays pour le Bangladesh et la 49<sup>e</sup> réunion a fait de même pour l'Inde. Au total, 137 programmes de pays ont été approuvés

depuis la constitution du Fonds, pour une production de référence de 140 088,1 tonnes PAO de CFC et de halons et une consommation de référence de substances réglementées de 196 112,2 tonnes PAO (comme indiqué dans les documents des programmes de pays).

## **F. Surveillance et évaluation**

### **18. Rapports périodiques**

38. La 49<sup>e</sup> réunion a pris note du rapport périodique global du Fonds multilatéral pour l'année 2005, de même que des rapports périodiques sur la coopération bilatérale et du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour l'année 2005. Le Comité exécutif a fait plusieurs demandes pour obtenir des renseignements et des rapports périodiques supplémentaires et a pris note, plus particulièrement, que la définition de date d'achèvement de projet de la Banque mondiale n'était pas la même que celle des autres agences.

### **19. Rapports d'achèvement de projet**

39. La 48<sup>e</sup> réunion a été saisie d'un rapport du Secrétariat sur les questions liées aux rapports d'achèvement de projets, qui contenait plusieurs recommandations à l'intention des agences d'exécution et bilatérales sur la cueillette opportune de données pour les rapports d'achèvement de projets et le suivi des leçons tirées mises de l'avant dans les rapports d'achèvement de projets.

### **20. Retards dans la mise en œuvre de projets**

40. Au cours des deux réunions tenues pendant la période visée par ce rapport, le Comité exécutif a pris note qu'en ce qui concerne les retards dans la mise en œuvre des projets, le Secrétariat prendrait les mesures prévues selon son évaluation de la situation et informerait les gouvernements et les agences d'exécution concernées. Au cours des deux réunions, le Secrétariat a fourni de l'information sur la mesure dans laquelle les étapes fixées par le Comité exécutif avaient été atteintes dans les projets dont la mise en œuvre accusait un retard. Plusieurs changements liés aux dates de proposition des tranches annuelles d'accords pluriannuels bilatéraux et mis en œuvre par des agences d'exécution ont été approuvés et il a été convenu que les mesures nécessaires seraient prises pour les tranches annuelles dont la proposition accusait un retard.

41. Au cours de la période visée par le rapport, il a été convenu d'éliminer un projet d'un commun accord avec le gouvernement concerné, et un projet a été annulé automatiquement en vertu de la procédure établie.

### **21. Mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports**

42. Le Comité exécutif a été saisi de rapports périodiques sur la mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports aux deux réunions tenues pendant la période visée par ce rapport, et a fait plusieurs recommandations pertinentes.

## 22. Projets achevés avec soldes

43. Au cours de la période visée par ce rapport, les agences d'exécution ont retourné au Fonds multilatéral la somme de 5 698 368 \$US, dont 617 030 \$US en coûts d'appui aux agences. La 48<sup>e</sup> réunion a retourné la somme de 5 388 \$US plus les coûts d'appui de 7 607 \$US à la Banque mondiale pour des fonds retournés par erreur pour un projet antérieur. Le montant total retourné dans le cadre de projets achevés ou annulés est indiqué dans le tableau suivant :

Agence	Montant total retourné (\$US)	Total des coûts d'appui retournés (\$US)
PNUD	1 022 884	128 505
PNUE	187 340	22 355
ONUDI	464 451	54 513
Banque mondiale	3 406 663	411 657
(moins les fonds et les coûts d'appui retournés)	-5 388	-7 607
<b>Total</b>	<b>5 075 950</b>	<b>609 423</b>

44. La 49<sup>e</sup> réunion a pris note que les agences d'exécution comptaient plusieurs projets classés parmi les projets achevés deux ans auparavant, dont les soldes s'élevaient à 14 550 486 \$US en date de juillet 2006. Les détails sont fournis dans le tableau suivant :

Agence	Nombre de projets	Soldes (\$US)
PNUD	37	366 760
PNUE	14	258 155
ONUDI	3	223 151
Banque mondiale	8	13 702 420
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>14 550 486</b>

## 23. Indicateurs d'efficacité

45. La 48<sup>e</sup> réunion a décidé de remplacer les indicateurs d'efficacité déjà convenus pour le Programme d'aide à la conformité par de nouveaux indicateurs, données, méthodes d'évaluation et objectifs pour 2006.

46. Par la suite, la 49<sup>e</sup> réunion a été informée que les agences d'exécution et le Secrétariat avaient convenu de modifications à apporter aux indicateurs d'efficacité qui permettraient à toutes les agences de faire rapport sur l'assistance pour les politiques et la réglementation à compter des plans d'activités de 2007.

#### **24. Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2005**

47. Après avoir pris connaissance de l'évaluation du rendement des agences d'exécution par rapport à leur plan d'activités de 2005, la 49<sup>e</sup> réunion a pris note de l'amélioration générale et soutenue du rendement des agences.

#### **25. Mise en œuvre du programme de travail de surveillance et évaluation**

*Rapport final sur l'évaluation intermédiaire des plans de gestion des frigorigènes et des plans nationaux d'élimination dans les pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation, plus particulièrement dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération*

48. La 48<sup>e</sup> réunion a été saisie du rapport final sur l'évaluation intermédiaire des plans de gestion des frigorigènes et des plans nationaux d'élimination dans les pays qui ne sont pas des pays à faible volume de consommation, plus particulièrement dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, et a demandé à l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation d'élaborer, pour la 49<sup>e</sup> réunion, un recueil complet et catégorisé des recommandations pertinentes à l'évaluation en faisant la distinction entre les nouvelles recommandations et les recommandations déjà approuvées par le Comité exécutif.

49. Le compendium ainsi préparé a fait l'objet de discussions à la 49<sup>e</sup> réunion. Après avoir constitué un groupe de contact présidé par la Suède pour traiter des questions soulevées, le Comité exécutif a adopté le compendium et approuvé plusieurs amendements.

*Recommandations sur l'évaluation des projets de formation des agents de douane et de programmes de permis*

50. La 48<sup>e</sup> réunion a discuté des recommandations sur l'évaluation des projets de formation des agents de douane et de programmes de permis contenues dans le rapport du Comité exécutif à la vingt-cinquième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et, après avoir convenu de certains amendements, a décidé d'acheminer les recommandations ayant trait aux politiques au Secrétariat de l'ozone pour ses études et ses discussions permanentes sur les meilleurs moyens de contrer le commerce illicite de SAO. Ces recommandations comprenaient également les recommandations liées à la formation des agents de douane destinées aux agences d'exécution et bilatérales, plus particulièrement le PNUE.

*Étude théorique sur l'évaluation des projets d'agents de transformation à base de tétrachlorure de carbone et des accords d'élimination*

51. Le rapport sur l'étude théorique, qui porte sur l'utilisation de tétrachlorure de carbone comme agent de transformation et sur la production de tétrachlorure de carbone, a été proposé à la 48<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Après avoir discuté de la portée du mandat et des enquêtes

empiriques menées au cours des visites sur le terrain proposées, le Comité exécutif a décidé de prendre note de l'étude théorique, y compris les questions liées à l'évaluation proposée et le plan de travail de la deuxième phase de l'évaluation.

#### *Étude théorique sur l'évaluation du Programme d'aide à la conformité*

52. La 49<sup>e</sup> réunion a été saisie du rapport de l'étude théorique sur l'évaluation du Programme d'aide à la conformité, qui fait état des principaux points contenus dans le rapport d'évaluation complet qui sera présenté à la 52<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif et propose un plan de travail provisoire pour l'étape sur le terrain de l'examen des activités du Programme d'aide à la conformité. À l'issue de ses délibérations, le Comité exécutif a pris note de l'information contenue dans l'étude théorique, y compris les questions liées à l'évaluation proposée et le plan de travail de la deuxième phase de l'évaluation.

### **G. Conformité possible aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal**

#### **26. Situation des pays visés à l'article 5 concernant la conformité aux mesures de réglementation initiales du Protocole de Montréal**

53. La 49<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a été saisie du rapport sur l'état/perspective des pays visés à l'article 5 à se conformer aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal et a fait plusieurs demandes aux agences d'exécution bilatérales et multilatérales dans le but de réaliser les objectifs de conformité.

54. La 49<sup>e</sup> réunion a aussi examiné les circonstances particulières de certains pays visés à l'article 5 possédant des usines de fabrication d'inhalateurs à doseur qui risquent fort probablement de ne pas se conformer à l'objectif de réduction de 85 pour cent de la consommation de CFC en 2007. Le Comité exécutif a prié les gouvernements de ces pays de collaborer avec les agences d'exécution afin de déterminer les activités qui pourraient les aider à respecter la mesure de réglementation. Le Comité exécutif a aussi chargé le Secrétariat du Fonds de présenter un document d'orientation révisé sur les inhalateurs à doseur à la 51<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, en tenant compte de toutes les nouvelles informations qui peuvent être mises au jour et des conséquences des décisions qui pourraient être prises à la dix-huitième Réunion des Parties.

### **H. Questions d'orientation**

#### **27. Proposition de plans de gestion de l'élimination finale pour approbation générale**

55. La 48<sup>e</sup> réunion a abordé la question du bien-fondé de proposer les plans de gestion de l'élimination finale pour approbation générale. Il a été convenu que ce serait possible, à condition qu'ils respectent les politiques et les décisions pertinentes du Fonds multilatéral, à savoir qu'elles ne portent pas sur des questions d'orientation et que tous les détails techniques et liés aux coûts ont été réglés.

**28. Mérites relatifs de remplacer les exigences actuelles de proposition des demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions par des dispositions simplifiées**

56. Le Secrétariat a informé la 49<sup>e</sup> réunion qu'après avoir examiné la possibilité d'utiliser un système simplifié, il avait conclu que certaines caractéristiques du système actuel, plus particulièrement celles associées à la gestion financière et l'obligation de rendre des comptes, devaient être maintenues. Après avoir examiné un document qui propose de peaufiner les modalités en vigueur pour transmettre les points de vue du Comité exécutif aux gouvernements des pays dont les projets de renforcement des institutions ont été renouvelés, le Comité exécutif a décidé de maintenir la méthode actuelle de proposer et d'examiner les demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions jusqu'à nouvel ordre. Cependant, il a aussi chargé le Secrétariat de continuer à examiner les possibilités de peaufiner le processus de renouvellement des projets de renforcement des institutions et de traiter de toute nouvelle situation pouvant survenir dans le contexte de l'étude du financement du renforcement des institutions après 2010, et de présenter les résultats de ces travaux au Comité exécutif à la fin de 2007.

**29. Futurs travaux liés aux questions soulevées à la vingt-sixième réunion du Groupe de travail à composition non limitée et d'intérêt pour le Comité exécutif**

57. La 49<sup>e</sup> réunion a été saisie du document présenté à la vingt-sixième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur l'avenir du Protocole de Montréal, qui met de l'avant une série de questions visant à faciliter les discussions à grande échelle sur l'évolution à long terme et l'adaptation du régime de l'ozone en fonction des nouveaux défis et des circonstances auxquelles pourrait face le Protocole de Montréal. À l'issue des délibérations, le Comité exécutif a décidé d'inclure un point à l'ordre du jour de la 50<sup>e</sup> réunion sur cette question, en tenant compte des commentaires sur la question émis lors de la dix-huitième Réunion des Parties.

**30. Mandat, budget et modalités d'une étude sur la collecte, la récupération, le recyclage, la régénération, le transport et la destruction des SAO indésirables et la mise en œuvre de programmes de travail de surveillance et évaluation**

58. Le Secrétariat a présenté un rapport sur la réunion d'experts tenue à Montréal du 13 au 15 mars 2006, qui avait pour objet d'évaluer la portée des exigences actuelles et des futures exigences de la collecte et de l'élimination des SAO inutilisables et indésirables dans les pays visés à l'article 5. Les experts ont réglé les questions de la définition du mandat, de la collecte des SAO, des CFC, y compris leur récupération dans les mousses et la réfrigération, des halons, du tétrachlorure de carbone, du transport, y compris l'application de la Convention de Bâle sur la réglementation des mouvements transfrontières des matières dangereuses et leur élimination, et autres facteurs pouvant avoir une influence. À l'issue de discussions approfondies sur le rapport, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de le faire parvenir au Groupe de l'évaluation technique et économique par l'entremise du Secrétariat de l'ozone, afin qu'il soit examiné par le Groupe de l'évaluation technique et économique lors de la préparation du mandat pour la tenue d'études de cas sur la technologie et les coûts associés au processus de remplacement de l'équipement de réfrigération et de climatisation à base de CFC dans les pays visés à l'article 5, en vertu de la décision XVII/17 de la dix-septième Réunion des Parties.

59. La 49<sup>e</sup> réunion a été informée que le Groupe de l'évaluation technique et économique avait remis un rapport à la vingt-sixième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, qui a préparé une recommandation sur la question pour la dix-huitième Réunion des Parties. Le Comité exécutif a décidé d'informer les Parties, par le biais d'une lettre de son président au Secrétariat de l'ozone, que le Comité discutait du mandat et qu'il était d'avis qu'il y avait plusieurs points communs entre ce mandat et le mandat auquel s'intéressent les Parties. Le Comité a aussi décidé d'informer les Parties que le Comité exécutif du Fonds multilatéral pourrait examiner les questions soulevées par les deux mandats car il a déjà eu de longues discussions sur le sujet et qu'il a entrepris des travaux afin d'étudier la question de la collecte, de la récupération, du recyclage, de la régénération, du transport et de la destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone indésirables. De plus, le Comité exécutif pourrait être invité à élaborer un mandat global et, si le Comité exécutif consent à entreprendre une étude fondée sur ces mandats, à présenter un rapport à la dix-neuvième Réunion des Parties sur les progrès réalisés à ce sujet. Enfin, le Comité exécutif a décidé d'examiner la question de nouveau à sa 50<sup>e</sup> réunion, à partir des orientations fournies par la dix-huitième Réunion des Parties.

## **I. Information**

60. La 48<sup>e</sup> réunion a été informée que le projet de document d'introduction au Comité exécutif présenté en tant que projet de document à la 47<sup>e</sup> réunion a été distribué aux membres du Comité exécutif après avoir été examiné en 2005. Le document fera l'objet d'une mise à jour continue.

## **J. Activités du Secrétariat du Fonds**

61. Le Secrétariat a préparé des documents et assuré les services de conférence pour les 48<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif pendant la période visée par ce rapport. Il a reçu des propositions de projets et d'activités de la part des agences d'exécution et des partenaires bilatéraux représentant un montant total initial de 99 096 904 \$US. Il les a analysés et examinés, et il a présenté ses observations et ses recommandations au Comité exécutif aux fins d'examen. Le niveau de financement demandé pour approbation aux deux réunions était de 96 377 697 \$US, après l'examen des projets.

62. En plus des documents préparés ordinairement pour les réunions du Comité exécutif, le Secrétariat a aussi préparé des documents portant, entre autres, sur les rapports d'achèvement de projets, les retards dans la proposition des tranches annuelles, l'utilisation des revenus divers, les pertes et gains liés aux taux de change et les frais bancaires, les recommandations sur l'évaluation des plans de gestion des frigorigènes et les plans nationaux d'élimination dans les pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation, les mérites relatifs de remplacer les modalités actuelles de proposition des demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions par des dispositions simplifiées, les moyens pour corriger la situation des pays qui risquent de ne pas respecter l'objectif de 2007 de réduire de 85 pour cent la consommation de CFC et la destruction des SAO.



63. En réponse à la décision 47/53, le Secrétariat a révisé le projet de document d'introduction (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/58) à partir des commentaires émis à la 47<sup>e</sup> réunion et des commentaires communiqués au Secrétariat en janvier 2006. Le projet de document d'introduction a été distribué aux membres du Comité exécutif de 2005 aux fins d'approbation finale et ensuite distribué aux membres du Comité exécutif de 2006 en mars 2006.

64. Le Chef du Secrétariat et d'autres membres du Secrétariat ont assisté à plusieurs réunions importantes, dont la dix-septième Réunion des Parties, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration. Le Secrétariat aussi été représenté à plusieurs ateliers de réunions régionales où le personnel du Secrétariat a fourni des renseignements importants sur des décisions déterminantes de récentes réunions du Comité exécutif et autres questions importantes.

65. Le Secrétariat a présenté une réunion de coordination interagences les 23-24 janvier 2006, à laquelle ont participé les employés du Secrétariat, les quatre agences d'exécution, une agence bilatérale (Canada) et le Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone. La réunion a permis au Secrétariat et aux agences d'exécution de discuter de plusieurs points, dont les mandats confiés par la dix-septième Réunion des Parties, la planification des activités pour 2006-2008, le projet de lignes directrices sur les rapports d'achèvement de projets pour les projets ne portant pas sur des investissements et les propositions à la 48<sup>e</sup> réunion.

### **31. Coopération avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement**

66. À l'issue de délibérations sur la coopération avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement à la 49<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat d'inclure de l'information sur les futures interactions avec les accords multilatéraux sur l'environnement dans son rapport sur les activités du Secrétariat présenté à toutes les réunions. De plus, le président du Comité exécutif a été prié d'informer les Parties, par l'entremise du Secrétariat de l'ozone et avant la dix-huitième Réunion des Parties, de l'invitation lancée par la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques au Protocole de Montréal et son Fonds multilatéral, d'examiner la façon dont ils pourraient appuyer les objectifs pertinents de son approche stratégique dans le cadre de leur mandat et de faire rapport à cet effet à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques. Le Chef du Secrétariat informerait aussi le PNUE de ce procédé.

67. Le Chef du Secrétariat a informé la 48<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif que le directeur exécutif du PNUE avait nommé Mme Cecilia Mercado pour remplacer M. Valery Smirnov.

68. Elle a informé la 49<sup>e</sup> réunion que M. Tony Hetherington, Chef adjoint, coopération économique, prendrait sa retraite du Secrétariat au mois de septembre 2006.

69. En dernier lieu, la 49<sup>e</sup> réunion a marqué le 15<sup>e</sup> anniversaire des activités du Fonds multilatéral à Montréal. Une célébration a eu lieu à cette occasion en marge de la 49<sup>e</sup> réunion.

**K. Questions liées à la Réunion des Parties**

70. En réponse à la décision XVI/36 de la seizième Réunion des Parties, qui demande au Comité exécutif d'inclure dans son rapport annuel, un volet sur les progrès réalisés et les problèmes survenus dans son examen des recommandations contenues dans le sommaire analytique de l'évaluation et examen de 2004 du mécanisme financier du Protocole de Montréal, le Comité exécutif a joint en annexe aux présentes son rapport périodique à la dix-huitième Réunion des Parties (annexe II).

71. L'annexe III précise par pays, la nouvelle consommation de HCFC-141b dans les projets qui utilisent le HCFC comme substance de remplacement. Cette annexe est offerte en réponse à la décision 36/56 e) qui demande, entre autres : « que le Comité exécutif rende compte à la Réunion annuelle des Parties, pour chaque pays, du montant de la consommation de HCFC-141b par l'intermédiaire de projets utilisant des HCFC comme produits de remplacement; une consommation qui devrait – conformément à l'application de la décision 27/13 – être exclue du financement lors des prochaines étapes. »

**L. Rapports du Comité exécutif**

72. Les rapports des 48<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif (portant respectivement la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/45 et Corr. 1 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/43) ont été distribués à toutes les Parties au Protocole de Montréal. Ces rapports peuvent être consultés sur le site Web du Secrétariat ([www.multilateralfund.org](http://www.multilateralfund.org)).

**Annexe I**

**Tableau 1 : Répartition sectorielle de l'élimination dans tous les projets et toutes les activités approuvés depuis la constitution du Fonds\***

<b>Secteur</b>	<b>Tonnes PAO approuvées</b>	<b>Tonnes PAO éliminées</b>
<b>Consommation</b>		
Aérosols	25 698	25 038
Mousses	64 029	61 662
Fumigènes	5 321	3 147
Halons	44 890	35 617
Plusieurs secteurs	670	455
Autre	1 380	1 274
Agents de transformation	6 002	5 690
Réfrigération	43 758	38 935
Solvants	6 887	6 677
Stérilisants	55	45
Plan d'élimination	27 895	10 497
Plusieurs	724	388
<b>Consommation totale</b>	<b>227 309</b>	<b>189 425</b>
<b>Production</b>		
CFC	70 730	57 793
Halons	41 658	31 188
Tétrachlorure de carbone	42 514	25 466
TCA	34	0
Bromure de méthyle	231	0
Plusieurs SAO	1 755	1 750
<b>Production totale</b>	<b>156 922</b>	<b>116 197</b>

\* Ne comprend pas les projets annulés et transférés

**Tableau 2 : Répartition sectorielle des projets d'investissement approuvés depuis la constitution du Fonds**

<b>Secteur</b>	<b>Tonnes PAO</b>	<b>Montant approuvé (\$US)</b>
Mousses	181	1 590 959
Fumigènes	120	1 543 761
Autres	150	1 612 500
Agents de transformation (consommation et production)	6 874	29 025 512
Production	11 570	22 980 638
Réfrigération	732	1 528 869
Plan d'élimination (consommation et production)	3 216	23 361 198
<b>Total</b>	<b>22 843</b>	<b>81 643 437</b>

**Tableau 3 : Accords approuvés pendant la période visée par le rapport**

Pays	Projet	Responsable de la mise en œuvre	Élimination totale (tonnes PAO)	Financement approuvé en principe (US \$)		
				Fonds du projet	Coûts d'appui	Total
<b>Plans d'élimination</b>						
Chine	Élimination des utilisations d'agents de transformation associées aux PAO (phase II)	Banque mondiale	5 951	46 500 000	3 487 500	49 987 500
Croatie*	Plan de gestion de l'élimination finale des CFC	ONUDI et Suède	98	379 700	28 478	408 178
Cuba*	Élimination nationale des substances du groupe I de l'annexe A et du groupe II de l'annexe B	PNUD	361,3	2 145 000	193 092	2 338 092
Dominique	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUE et PNUD	0,74	217 000	24 090	241 090
République populaire démocratique de Corée**	Élimination du tétrachlorure de carbone	ONUDI	1 634,2	5 684 844	426 363	611 207
République démocratique du Congo	Plan national d'élimination des CFC	PNUE et PNUD	51,5	625 000	62 688	687 688
Grenade	Plan de gestion de l'élimination finale des substances du groupe I de l'annexe A	PNUE et PNUD	2,99	250 000	27 700	277 700
Saint-Kitts-et-Nevis	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUE et PNUD	1,8	252 000	28 440	280 440
République arabe syrienne	Élimination des SAO	ONUDI	498,7	754 050	56 554	810 604
Tunisie	Élimination des SAO	ONUDI	342	1 135 395	85 155	1 220 550
Costa Rica*	Élimination du bromure de méthyle	PNUD	342	4 845 283	415 792	5 261 075

\* Accord révisé

\*\* Accord amendé

**Annexe II****RAPPORT D'ÉVALUATION DES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS L'ÉVALUATION DE 2004 ET L'EXAMEN DU MÉCANISME DE FINANCEMENT DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL****A. INTRODUCTION**

1. Ce rapport est remis par le Comité exécutif aux termes de la décision suivante de la Réunion des Parties :

(a) « De prier le Comité exécutif du Fonds multilatéral d'examiner, dans le cadre de son mandat, le rapport sur l'évaluation et le réexamen du mécanisme de financement du Protocole de Montréal auxquels il a été procédé en 2004, en vue d'en adopter les recommandations, si elles sont appropriées, afin de continuer d'améliorer la gestion du Fonds multilatéral, et en ayant à l'esprit qu'il faudra contribuer à l'étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2006-2008 à laquelle procédera le Groupe de l'évaluation technique et économique; »

(b) « De prier le Comité exécutif de faire régulièrement rapport aux Parties à ce sujet, et de leur demander périodiquement des instructions. À cet effet, le Comité exécutif soumettra une évaluation préliminaire du Groupe de travail à composition non limitée à sa vingt-cinquième réunion et il inclura dans son rapport annuel à la Réunion des Parties un état des progrès accomplis et des problèmes rencontrés dans le cadre de son examen des recommandations figurant dans la note de synthèse du rapport d'évaluation. »

**Décision XVI/36**

2. En guise de suivi à la décision 44/60, le Secrétariat a préparé un premier rapport sur les recommandations contenues dans l'évaluation de 2004 et l'examen du mécanisme financier du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/51) aux fins d'examen à la 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le Comité exécutif a pris note du rapport et a décidé d'« acheminer son rapport d'évaluation sur les recommandations issues de l'évaluation de 2004 et de l'examen des mécanismes financiers du Protocole de Montréal aux fins de son examen à la 25<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée. » (Décision 45/59).

3. Le rapport d'évaluation (document UNEP/OzL.Pro.WG1/25/INF/3), fondé sur les délibérations de la 45<sup>e</sup> réunion, réunit les 28 recommandations contenues dans l'évaluation de 2004 et l'examen du mécanisme de financement du Protocole de Montréal, regroupées dans les 3 catégories suivantes :

**Catégorie I :**

« Onze recommandations générales sont liées aux activités en cours du Comité exécutif, du Secrétariat, des agences d'exécution et du Trésorier. Elles n'exigent aucune nouvelle mesure mais plutôt un suivi régulier lors des réunions du Comité exécutif. Le Comité exécutif présentera son rapport sur ces recommandations à la Réunion des Parties, s'il y a lieu, dans le cadre de son rapport annuel. » Les recommandations visées portent les numéros 2, 6, 7, 15, 16, 18, 21, 22, 24, 25 et 28.

**Catégorie II :**

« Dix recommandations générales sont liées aux activités en cours du Comité exécutif, du Secrétariat, des agences d'exécution et du Trésorier et pourraient exiger de nouvelles mesures dans un proche avenir. Le Comité exécutif présentera son rapport sur ces recommandations à la Réunion des Parties, s'il y a lieu, dans le cadre de son rapport annuel. » Les recommandations visées portent les numéros 1, 3, 4, 9, 11, 12, 17, 20, 23 et 26.

**Catégorie III :**

« La mise en œuvre de sept recommandations n'a pas été jugée nécessaire. En ce qui concerne six de ces recommandations, toute future mesure serait redondante en raison de nouveaux développements ou de pratiques existantes. Dans le cas de l'autre recommandation, la mise en œuvre pourrait créer une mesure d'encouragement négative. Le Comité exécutif estime qu'aucun rapport subséquent sur ces

*recommandations n'est nécessaire.* » Les recommandations visées portent les numéros 5, 8, 10, 13, 14, 19 et 27.

4. Le rapport suivant porte sur les recommandations des deux premières catégories qui exigeaient des travaux plus poussés et pour lesquelles de nouvelles informations étaient disponibles.

## **B. RECOMMANDATIONS DE LA PREMIÈRE CATÉGORIE**

### **RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 2 : Poursuivre l'évaluation de la structure du Comité exécutif et envisager de diminuer le nombre de réunions annuelles.**

5. Le Comité exécutif examinera le Rapport sur le fonctionnement du Comité exécutif au point 11 de l'ordre du jour de la 50<sup>e</sup> réunion, en guise de suivi à la décision 46/40.

### **RECOMMANDATION GÉNÉRALE N°15 : Intensifier les efforts visant à améliorer la communication des données au niveau national.**

6. Le Comité exécutif poursuit sa recherche de moyens d'améliorer la communication de données en soutenant les projets de renforcement des institutions et le Programme d'aide à la conformité du PNUE. Le mode de présentation de données révisé prévu dans la mise en œuvre du Programme de pays, approuvé à la 46<sup>e</sup> réunion, était déjà en vigueur pendant la période de communication des données dues le 1<sup>er</sup> mai 2006. Se fondant sur les commentaires sur l'utilisation du nouveau mode de présentation des données présenté par le Secrétariat, le Comité exécutif a décidé de :

*« c) Prier les agences bilatérales et les agences d'exécution multilatérales d'aider les pays visés à l'article 5 à fournir de façon complète les données/informations requises dans le nouveau format de rapport sur les données des programmes de pays; et »*

*« d) Demander au PNUE d'inclure, le cas échéant, comme point à l'ordre du jour de ses réunions de réseaux qui se tiendront d'ici mai 2007, une discussion sur la manière de remplir le nouveau format de rapport sur les données des programmes de pays. »*

**(Décision 49/5)**

### **RECOMMANDATION GÉNÉRALE N°24 : Prendre des mesures pour encourager les pays donateurs à effectuer des règlements en temps voulu.**

7. Le Comité exécutif a continué à prendre des mesures pour encourager les pays donateurs à effectuer des règlements en temps voulu et a adopté la décision 48/1 à cet effet. Des renseignements supplémentaires sont fournis au paragraphe 12.

8. Les recommandations 6, 7, 16, 18, 21, 22, 25 et 28 ont fait l'objet de travaux réguliers, mentionnés ci-dessous, comme indiqué dans les rapports antérieurs. Aucune autre mesure s'ajoutant aux pratiques courantes du Comité exécutif n'est nécessaire pour ces recommandations.

- RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 6 : Pousser plus loin la décision 40/19 et le rapport subséquent remis par le PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/Inf.2) afin d'aider les pays qui consomment de très faibles quantités de bromure de méthyle, de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme.
- RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 7 : Continuer à collaborer avec le Secrétariat et les agences d'exécution afin de maintenir l'efficacité à traiter des questions de chevauchement de projet, de financement inadmissible et de coûts gonflés.

- RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 16 : Poursuivre les efforts afin de réduire/éviter les retards dans la mise en œuvre des projets.
- RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 18 : Continuer à maximiser la part du budget consacrée à la mise en œuvre et à minimiser la part du budget consacrée aux éléments de base.
- RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 21 : Surveiller l'utilisation des fonds pour les activités ne portant pas sur des investissements par rapport aux activités d'investissement des plans d'élimination nationaux et sectoriels.
- RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 22 : Indiquer dans le tableau 1 du rapport périodique sur les contributions et décaissements, le revenu différentiel, les allocations et les provisions, de même que les soldes disponibles pour de nouvelles affectations, en plus des totaux cumulatifs de ces éléments financiers.
- RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 25 : Mettre en œuvre les mesures internes de contrôle de la qualité afin d'améliorer l'exactitude de la consignation des données.
- RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 28 : Continuer à analyser les effets du mécanisme de taux de change fixe sur la valeur du Fonds.

### **C. RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIÈME CATÉGORIE**

#### **RECOMMANDATION GÉNÉRALE N°1 : Procéder, si nécessaire, à des modifications supplémentaires de la structure du Comité exécutif afin de pouvoir s'occuper spécifiquement de la conformité.**

9. Comme indiqué à la recommandation 2 ci-dessus, le Comité exécutif examinera le Rapport sur le fonctionnement du Comité exécutif au point 11 de l'ordre du jour de la 50<sup>e</sup> réunion, en guise de suivi à la décision 46/40.

#### **RECOMMANDATION GÉNÉRALE N°3 : Élaborer un document d'introduction permettant de donner aux nouveaux membres du Comité exécutif des informations générales sur le Fonds.**

10. Le Comité exécutif a examiné le projet de document d'introduction à sa 47<sup>e</sup> réunion. La version finale du document a été préparée et distribuée aux membres du Comité exécutif avant la 48<sup>e</sup> réunion. Des renseignements supplémentaires sont fournis au paragraphe 63.

#### **RECOMMANDATION GÉNÉRALE N°20 : Entreprendre une étude de l'efficacité de l'administration des projets de moindre envergure par les agences d'exécution.**

11. Aucune mesure supplémentaire ne sera prise lors de l'examen des plans de gestion des frigorigènes d'après 2007.

#### **RECOMMANDATION GÉNÉRALE N°26 : Préciser quelles sont les données financières qui devraient être comptabilisées et déclarées par les agences d'exécution, comment le faire et à quel moment.**

12. Les 48<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif ont abordé la question d'une approche conséquente pour l'utilisation des revenus divers, des pertes et gains associés au taux de change et des frais bancaires associés aux fonds approuvés par le Comité exécutif, de même que les conséquences des autres approches possibles. Des renseignements supplémentaires sont fournis au paragraphe 18 du présent rapport.

13. Les recommandations 4, 11, 12, 17 et 23 ont fait l'objet de travaux réguliers, mentionnés ci-dessous, comme indiqué dans les rapports antérieurs. Aucune autre mesure s'ajoutant aux pratiques courantes du Comité exécutif n'est nécessaire pour cette recommandation.

- RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 4 : S'assurer que les résultats de l'examen des retards dans la mise en œuvre de projets ne servent pas seulement à déterminer l'annulation, la surveillance ou le retrait des projets de la liste des projets en retard, mais aussi à informer les agences d'exécution des moyens d'éviter d'autres retards.
- RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 11 : Augmenter la pondération de l'indicateur d'efficacité « SAO éliminées dans des projets individuels par rapport à l'élimination prévue dans les rapports périodiques ».
- RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 12 : Poursuivre l'élaboration des indicateurs qualitatifs.
- RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 17 : Augmenter les communications entre les agences d'exécution et le Trésorier lors du transfert, de la réception et de l'encaissement des billets à ordre.
- RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 23 : Documenter les procédures et pratiques internes du Trésorier.



## Annexe III

QUANTITÉS DE LA CONSOMMATION DE HCFC<sup>1</sup> INTRODUITE (TONNES PAO)

Pays	CFC éliminés dans le cadre de projets fondés sur une technologie à base de HCFC	Quantité de HCFC introduite
Algérie	54,12	5,36
Argentine	743,09	73,64
Bahreïn	15,28	1,51
Bolivie	10,99	1,09
Bosnie-Herzégovine	29,09	2,88
Brésil	4 830,77	476,10
Chili	236,55	20,21
Chine	10 082,90	775,96
Colombie	644,90	63,91
Costa Rica	33,10	3,28
Cuba	0,78	0,08
République dominicaine	135,31	13,41
Égypte	484,40	37,40
El Salvador	18,32	1,82
Guatemala	45,40	4,50
Inde	4 501,76	434,58
Indonésie	2 180,36	209,90
Iran	1 045,48	103,61
Jordanie	330,26	32,73
Kenya	22,76	2,26
Liban	81,05	8,03
Libye	61,49	6,09
Macédoine	75,08	7,44
Malaisie	1 226,47	118,46
Maurice	4,22	0,42
Mexique	2 106,34	193,57
Maroc	118,05	11,70
Nicaragua	7,99	0,79
Nigeria	383,19	37,97
Pakistan	781,14	77,41
Panama	14,43	1,43
Paraguay	66,48	6,59
Pérou	146,90	14,56
Philippines	518,92	51,42
Roumanie	192,03	19,03
Serbie	44,18	4,38
Sri Lanka	7,25	0,72
Soudan	4,40	0,44
Syrie	628,45	62,28
Thaïlande	2 022,79	199,63
Tunisie	234,91	20,31
Turquie	372,19	36,88
Uruguay	98,09	9,72
Venezuela	699,06	69,28
Vietnam	44,40	4,40
Yémen	9,66	0,96
Zimbabwe	11,32	1,12
<b>Total</b>	<b>35 406,10</b>	<b>3 229,27</b>

Note 1 : Valeurs de SAO comme suit : HCFC-123 : 0,02  
 HCFC-22 : 0,055  
 HCFC-141b : 0,11